



ASEA 43

**Ton
livret
d'ACCUEIL**

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

Sommaire **sommaire**

02

Présentation du service

03

Horaires

04

Comment ça marche ?

05

Service d'Accueil Externalisé

06

Plan de situation

07

N° de téléphone

08

les différences

09

Coloriage



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

**Le Service
d'Assistance
Educative
fait partie de
l'Association pour la
Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte
(A.S.E.A.43)**

Présentation
du Service

Président M. Jack OLIVIER
Directrice Mme Camille BOUVIER
Directrice Mm. Delphine CHACORNAC
Directeur adjoint M. Loïc BOUQUET
Chefs de service Mm . Wanda ROYEZ - M. Loïc BOUQUET



SECRETARIAT :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00
et de 13H30 à 17H30

TÉLÉPHONE :

04 71 05 65 32

MAIL :

sac@asea43.org

OUVERTURE AU PUBLIC :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00
et de 13H30 à 17H30

ADRESSE :

Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - Mons
43000 Le Puy-en-Velay

Comment ça marche

article 375 et suivants du Code Civil.
«...Les mineurs dont la santé, la sécurité,
la moralité ou l'éducation sont
compromises peuvent faire l'objet
de mesures d'assistance éducative ...»
articles 8 et 8-1 de l'ordonnance du 2 février 1945

Suite à une décision du Juge des Enfants, le Service d'Assistance Éducative exerce sur tout le département de la Haute-Loire une des mesures suivantes :

- **M.J.I.E. (Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative)**
- **A.E.M.O. (Action Éducative en Milieu Ouvert)**

Ton référent te rencontrera avec tes parents ou seul, à la maison, peut-être à l'école ou au centre social.

Il rencontrera également tes enseignants et toutes les personnes qui pourront t'aider et soutenir tes parents pour trouver des solutions aux difficultés que vous rencontrez.

Il pourra te proposer de participer à une activité.

Ton référent sera un éducateur spécialisé ou un assistant social.

En M.J.I.E. toi et tes parents rencontrez un psychologue.

Tu pourras, si tu le souhaites, contacter le chef de service.

Toute l'équipe du service prendra le temps de réfléchir à ta situation.

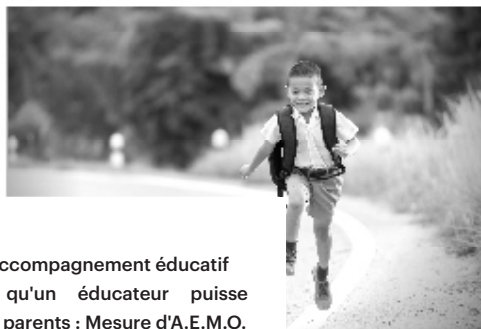
Le juge des enfants a reçu à ton sujet des informations préoccupantes. Pour comprendre ta situation, il a ordonné une Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative.

Le travailleur social et le psychologue vont te rencontrer pour faire le point sur ce qui pose problème.

- Ta situation familiale
- Ta personnalité
- Ton éducation
- ta santé physique et psychologique
- Ta scolarité
- Ton comportement

Des activités collectives pourront être proposées autour de thèmes précis.

La M.J.I.E. dure 6 mois maximum mais le délai peut-être plus court. Elle offre à tes parents et à toi-même la possibilité de parler avec nous et de mieux comprendre ta situation. Tu peux participer ainsi aux réponses à proposer au juge des enfants.



- Soit tu n'as pas besoin d'accompagnement éducatif
- Soit tu as besoin qu'un éducateur puisse t'accompagner et aider tes parents : Mesure d'A.E.M.O.
- Soit il faut te protéger : proposition d'un accueil en établissement ou en famille d'accueil.



Pout te protéger et t'accompagner et pour soutenir tes parents dans ton éducation, le juge des enfants a ordonné une A.E.M.O. (Action Éducative en Milieu Ouvert)

Action Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.)

Dès le début de la mesure, un Document Individuel de Prise en Charge est élaboré avec ton référent, tes parents, la chef de service et toi-même, à partir de ce que demande le juge des enfants. Dans les mois qui suivent, un projet personnalisé d'accompagnement sera également établi.

Ces documents constituent une «feuille de route»

pour nous permettre d'apporter ensemble une amélioration à ta situation.

Au cours de la mesure d'A.E.M.O. ton référent va demander à tes parents et à toi-même de participer à l'amélioration de ta situation en proposant des solutions.

Ton référent va s'intéresser à :

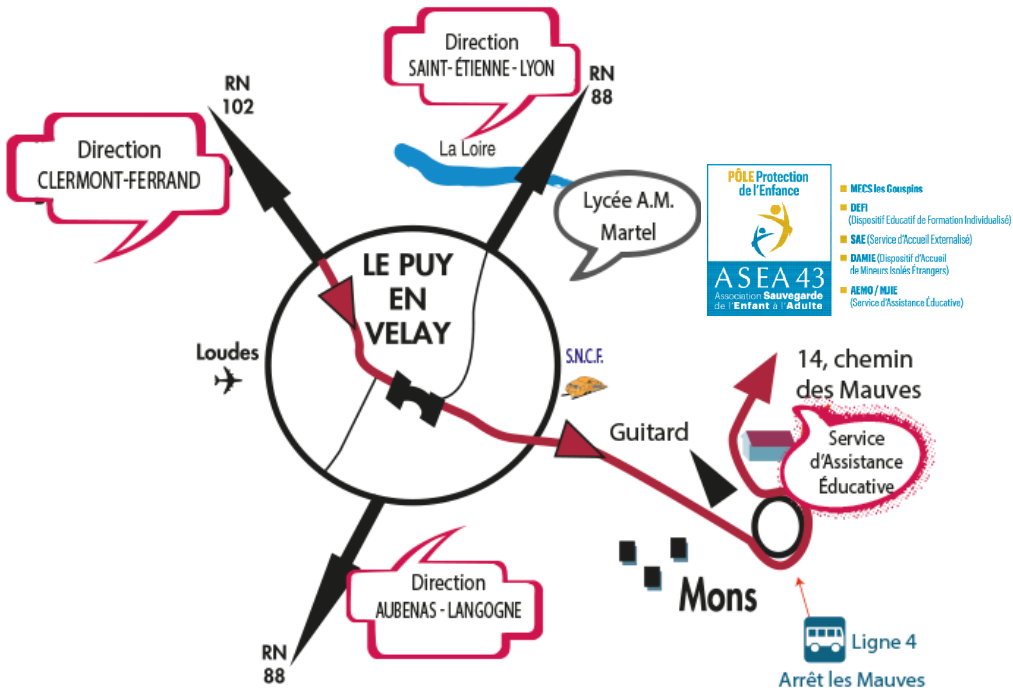
- ta situation familiale,
- ton éducation,
- ta santé physique et psychologique,
- ta scolarité,
- ton comportement,
- ton environnement.

Toute l'équipe du service prendra le temps de réfléchir à ta situation lors de leur réunion d'équipe.

Le rapport d'A.E.M.O. apporte au juge des enfants des propositions sur les suites à donner qui peuvent être :

- Soit tu n'as pas besoin d'accompagnement éducatif
- Soit tu as besoin qu'un éducateur puisse t'accompagner et aider tes parents : Mesure d'A.E.M.O.
- Soit il faut te protéger : proposition d'un accueil en établissement ou en famille d'accueil.

où sommes nous ?



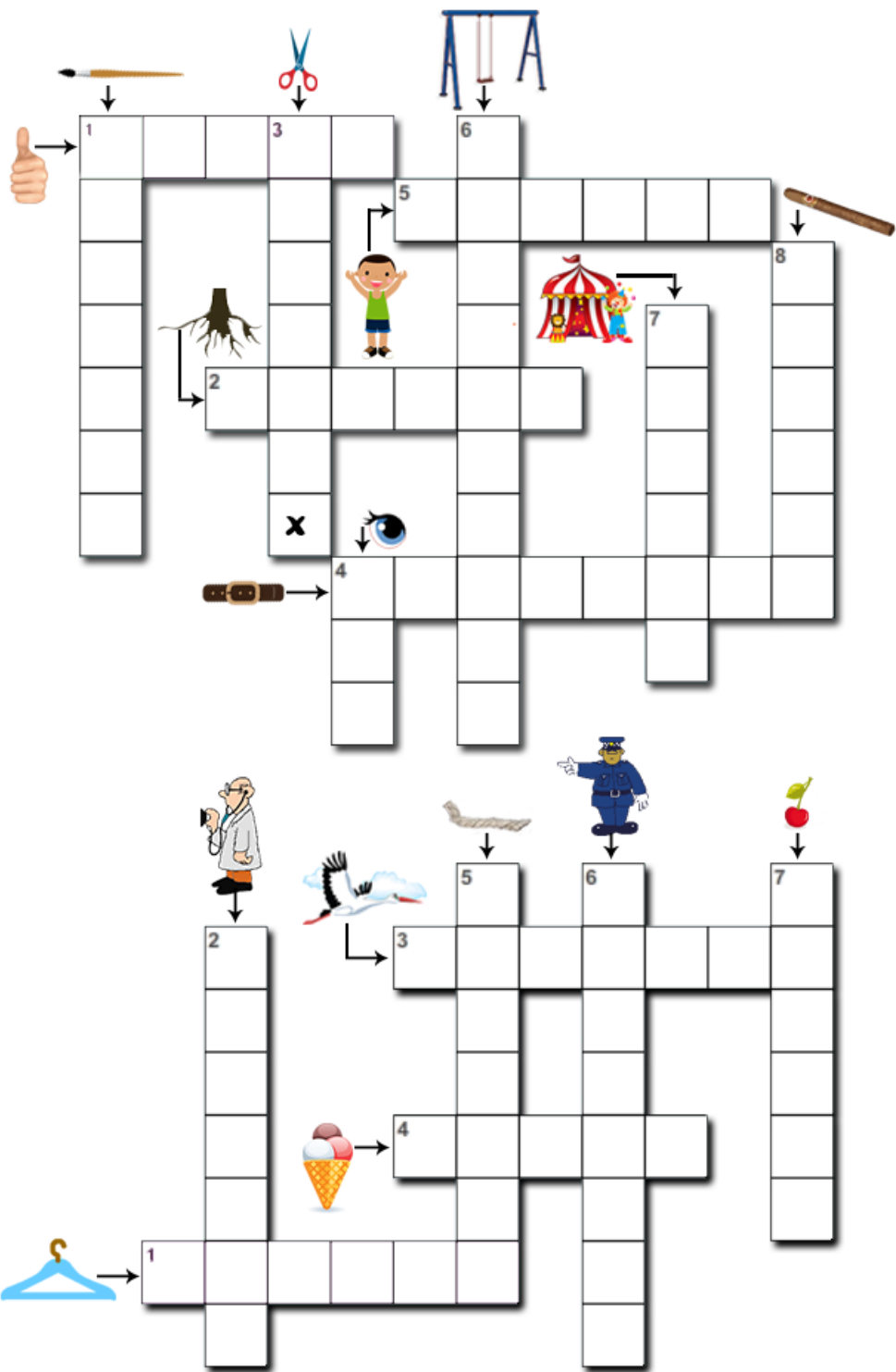
Espace ALEX BROLLES
14, chemin des Mauves - Mons - 43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél. : 04.71.09.43.66 – Fax : 04.71.02.79.55
e-mail : aemo@asea43.org - site : <http://www.asea43.org>

Numéros de téléphone utiles

- Service d'Assistance Éducative :
04.71.09.43.66
- Allo Écoute Ados :
0800.506.692 (numéro vert)
- Enfance maltraitée :
119 (numéro vert)
- Tribunal de Grande Instance :
04.71.09.05.70
- U.E.M.O. P.J.J. :
04.71.02.41.39
- Aide Sociale à l'Enfance :
04.71.07.42.69 ou **04.71.07.43.43**
- Service Départemental P.J.J. :
04.71.02.41.39
- C.A.S.E.D. (Cellule d'Aide et de Soutien pour l'Enfance et l'Adolescence):
0810.043.119
- Mission Locale :
04.71.07.09.09
- C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation):
04.71.05.58.00
- Maison des adolescents :
04.71.06.60.70
- A.N.P.A.A. (Centre de Soins pour les toxicomanes) :
04.71.04.94.47
- Planning Familial :
04.71.02.94.95

N° de Tél.
utiles







ASEA 43

Association Sauvegarde
de l'**Enfant** à l'**Adulte**

Espace Alex BROLLES
14 chemin des Mauves
MONS
43000 Le Puy-en-Velay